

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 MAI 2024

## Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal

Numéro de délibération	Objet	Résultat du vote
30	ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE	APPROUVÉ
31	INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS	APPROUVÉ
32	<b>NOMINATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT ADT</b> Agence Technique Départementale	APPROUVÉ
33	NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE SIVOS Syndicat Intercommunal à vocation scolaire Averdon — Champigny - Marolles	APPROUVÉ
34	NOMINATIION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT SIDELC Syndicat Intercommunal de distribution d'Énergie dans le 41	APPROUVÉ
35	ZAEnr - PROPOSITION  Zones d'Accélérations pour le développement et la production d'énergies renouvelables	APPROUVÉ
36	TARIFS GARDERIE ANNÉE SCOLAIRE 2024 - 2025	APPROUVÉ

Marolles, le 13 mai 2024



## **DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** DE MAROLLES (Loir-et-Cher) Réf 30/2024

### Séance du 13 mai 2024

#### L'an deux mille vingt -quatre, le 13 mai à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SOIRAT, Maire.

Présents: Mme Isabelle SOIRAT,

Mme: Karine LORANT, Ghislaine ROGER, Fabienne FOURICQUET

M. Benoit GENAY, Nicolas CONTENT, Jean-Marc FOURICQUET, M. Fabien GILLES

Absents avec procuration:

Marina HARDOUIN à Isabelle SOIRAT

Benoit CHARTÉ à Fabienne FOURICQUET

Absents: Mme Manon CASTEUBLE, Leslie GROISIL,

Secrétaire de séance : Jean-Marc FOURICQUET

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
07/05/2024	07/05/2024	13	9	4	2

#### ÉLECTION D'UN NOUVEAU MAIRE ADJOINT

Madame La Maire informe le Conseil Municipal, que suite au décès de M. Jack MÉNAGE, il convient de procéder à son remplacement.

Vu le code général des collectivités territoriales, Il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

Madame La Maire fait appel à candidature, M. Nicolas CONTENT présente sa candidature.

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il est procédé au déroulement du vote.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### Premier tour de scrutin

A/ Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
B/ Nombre de votants (enveloppes déposées)	9
C/ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	9
D/ Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	0
E/ Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	9
F/ Majorité absolue	7

#### <u>Suffrages obtenus:</u>

M. Nicolas CONTENT est élu avec 9 voix et été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

A Marolles, le 13 mai 2024

Accusé de réception en préfecture

Jean-Marc FO1418/16-101289-20240524-2024-30-DE

Secrétaire de séance

30/2024



## DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAROLLES (Loir-et-Cher) Réf 31/2024

## Séance du 13 mai 2024

#### L'an deux mille vingt -quatre, le 13 mai à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire**.

Présents: Mme Isabelle SOIRAT,

Mme: Karine LORANT, Ghislaine ROGER, Fabienne FOURICQUET

M. Benoit GENAY, Nicolas CONTENT, Jean-Marc FOURICQUET, M. Fabien GILLES

Absents avec procuration:

Marina HARDOUIN à Isabelle SOIRAT

Benoit CHARTÉ à Fabienne FOURICQUET

<u>Absents</u>: Mme Manon CASTEUBLE, Leslie GROISIL, <u>Secrétaire de séance</u>: Jean-Marc FOURICQUET

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
07/05/2024	07/05/2024	13	9	4	2

## INDEMNITÉS DE FONCTION ÉLUS

Madame la Maire rappelle que par délibération n°29-2020 du 05 juin 2020, le Conseil municipal a délibéré sur la fixation des indemnités de fonctions des élus, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire annuelle brute maximale du Maire et des Adjoints,

Conformément aux articles L.2123.17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2123.23, L.2123.24, le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints est calculé dans la limite de taux maxima, et par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

La Commune de Marolles a une population comprise dans la strate démographique de 500 à 999 habitants, les taux maxima des indemnités de fonctions brute mensuelles au Maire et des Adjoints sont les suivants :

40.30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Maire

10.70 % du même indice pour les adjoints

Pour rappel, l'indemnité de fonction au Maire et aux adjoints, les taux étaient les suivants :

Pour le Maire : 40.30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Pour les adjoints : 10.70 % du même indice

Pour les conseillers délégués, une indemnité de fonction a été fixée à 3.70 % comprise dans l'enveloppe indemnitaire.

Accusé de réception en préfecture 041-214101289-20240524-2024-31-DE Date de réception préfecture : 24/05/2024

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité, décide :

#### Article 1er

De proposer l'enveloppe indemnitaire comme suit :

- ✓ Indemnités de fonction du Maire à 40.30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- ✓ Indemnités de fonction des adjoints et, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L. 2123-20 et suivants, soit 10.7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Que le paiement des nouvelles indemnités de fonction débutera à compter du 01/06/2024.

#### Article 2

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du code général des collectivités territoriales.

#### Article 3

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

#### Article 4

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

#### Article 5

Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

#### ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION – Tableau Récapitulatif des indemnités de fonction des élus de Marolles.

Fonction	Nom et prénom (facultatif)	Pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique	Montant brut mensuel
Maire	SOIRAT Isabelle	40.30 %	1 656.53 €
1 <sup>er</sup> adjoint	GENAY Benoît	10.70 %	439.82 €
2ème adjoint	GILLES Fabien	10.70 %	439.82€
3ème adjoint	CONTENT Nicolas	10.70 %	439.82€
Conseiller municipal	FOURICQUET Jean-Marc	3.70 %	152.08 €

AUTORISE Madame la Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A Marolles, le 13 mai 2024

Jean-Marc FOURICQUET

Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 041-214101289-20240524-2024-31-DE Date de réception préfecture : 24/05/2024

Isabelle



## **DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAROLLES (Loir-et-Cher)** Réf 32/2024

#### Séance du 13 mai 2024

#### L'an deux mille vingt -quatre, le 13 mai à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SOIRAT, Maire.

Présents: Mme Isabelle SOIRAT,

Mme: Karine LORANT, Ghislaine ROGER, Fabienne FOURICQUET

M. Benoit GENAY, Nicolas CONTENT, Jean-Marc FOURICQUET, M. Fabien GILLES

Absents avec procuration:

Marina HARDOUIN à Isabelle SOIRAT

Benoit CHARTÉ à Fabienne FOURICQUET

Absents: Mme Manon CASTEUBLE, Leslie GROISIL, Secrétaire de séance : Jean-Marc FOURICQUET

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
07/05/2024	07/05/2024	13	9	4	2

## NOMINATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT ATD

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Marolles est adhérente à l'Agence Technique Départementale (ATD) depuis 2014 et que par délibération N°44-2023 en date du 9 juin 2023, M. Jack MÉNAGE a été nommé représentant titulaire et M. Benoit GENAY suppléant.

Suite au décès de M. Jack MÉNAGE, il convient de le remplacer.

Madame La Maire se propose donc au Conseil Municipal pour être représentante titulaire, M. GENAY restant membre suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- √ VOTE la modification des représentants de l'ATD
- ✓ MANDATE Madame La Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A Marolles, le 13 mai 2024

Isabelle SO

Jean-Marc FOURICQUET

Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 041-214101289-20240524-2034-32-DE Date de réception préfecture : 24/05/2024

32/2024



## DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAROLLES (Loir-et-Cher) Réf 33/2024

### Séance du 13 mai 2024

#### L'an deux mille vingt -quatre, le 13 mai à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire**.

Présents: Mme Isabelle SOIRAT,

Mme: Karine LORANT, Ghislaine ROGER, Fabienne FOURICQUET

M. Benoit GENAY, Nicolas CONTENT, Jean-Marc FOURICQUET, M. Fabien GILLES

Absents avec procuration:

Marina HARDOUIN à Isabelle SOIRAT

Benoit CHARTÉ à Fabienne FOURICQUET

<u>Absents</u>: Mme Manon CASTEUBLE, Leslie GROISIL,

Secrétaire de séance : Jean-Marc FOURICQUET

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
07/05/2024	07/05/2024	13	9	4	2

#### NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE SIVOS

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations 26-2020 — 66-2021 — 05-2022 et 56-2022 dans lesquelles Mme Karine LORANT, M. Jean-Marc FOURICQUET et M. Benoit GENAY ont été nommés membres titulaires ainsi que la délibération 41-2023 du 9 juin 2023 qui nommait M. Jack MÉNAGE membre suppléant du SIVOS.

Suite au décès de M. Jack MÉNAGE, il convient d'élire un nouveau membre suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'Unanimité, proclame élu M. Nicolas CONTENT délégué suppléant au SIVOS.

Ampliation de la délibération sera transmise au président du SIVOS.

A Marolles, le 13 mai 2024

Isabelle SOIR

Mair

Jean-Marc FOURICQUET

Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 041-214101289-20240524-2024-33-DE Date de réception préfecture : 24/05/2024



## DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAROLLES (Loir-et-Cher) Réf 34/2024

## Séance du 13 mai 2024

#### L'an deux mille vingt -quatre, le 13 mai à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire**.

Présents: Mme Isabelle SOIRAT,

Mme: Karine LORANT, Ghislaine ROGER, Fabienne FOURICQUET

M. Benoit GENAY, Nicolas CONTENT, Jean-Marc FOURICQUET, M. Fabien GILLES

Absents avec procuration:

Marina HARDOUIN à Isabelle SOIRAT

Benoit CHARTÉ à Fabienne FOURICQUET

<u>Absents</u>: Mme Manon CASTEUBLE, Leslie GROISIL, Secrétaire de séance : Jean-Marc FOURICQUET

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
07/05/2024	07/05/2024	13	9	4	2

## NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE SIDELC SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ DE LOIR-ET-CHER

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération N°6-2022 du 11 février 2022 dans laquelle M. MÉNAGE avait été nommé membre titulaire du syndicat et Mme Ghislaine ROGER, membre suppléante.

Suite au décès de M. Jack MÉNAGE, il convient d'élire un nouveau membre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'Unanimité, décide de désigner les titulaires et suppléants du SIDELC suivants :

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT (1)
M. Benoit GENAY	Ghislaine ROGER

et de transmettre un extrait de cette délibération au président du SIDELC.

A Marolles, le 13 mai 2024

Jean-Marc FOURICQUET

Secrétaire de séance tion en préfecture 041-214101289-20240524-2024-34-DE

34/2024



## DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAROLLES (Loir-et-Cher) Réf 34/2024

## Séance du 13 mai 2024

#### L'an deux mille vingt -quatre, le 13 mai à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire**.

Présents: Mme Isabelle SOIRAT,

Mme: Karine LORANT, Ghislaine ROGER, Fabienne FOURICQUET

M. Benoit GENAY, Nicolas CONTENT, Jean-Marc FOURICQUET, M. Fabien GILLES

Absents avec procuration:

Marina HARDOUIN à Isabelle SOIRAT

Benoit CHARTÉ à Fabienne FOURICQUET

<u>Absents</u>: Mme Manon CASTEUBLE, Leslie GROISIL, Secrétaire de séance : Jean-Marc FOURICQUET

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
07/05/2024	07/05/2024	13	9	4	2

## NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE SIDELC SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ DE LOIR-ET-CHER

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération N°6-2022 du 11 février 2022 dans laquelle M. MÉNAGE avait été nommé membre titulaire du syndicat et Mme Ghislaine ROGER, membre suppléante.

Suite au décès de M. Jack MÉNAGE, il convient d'élire un nouveau membre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'Unanimité, décide de désigner les titulaires et suppléants du SIDELC suivants :

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT (1)
M. Benoit GENAY	Ghislaine ROGER

et de transmettre un extrait de cette délibération au président du SIDELC.

A Marolles, le 13 mai 2024

Jean-Marc FOURICQUET

Secrétaire de séance tion en préfecture 041-214101289-20240524-2024-34-DE

34/2024



## DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAROLLES (Loir-et-Cher) Réf 35/2024

#### Séance du 13 mai 2024

#### L'an deux mille vingt -quatre, le 13 mai à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire**.

Présents: Mme Isabelle SOIRAT,

Mme: Karine LORANT, Ghislaine ROGER, Fabienne FOURICQUET

M. Benoit GENAY, Nicolas CONTENT, Jean-Marc FOURICQUET, M. Fabien GILLES

Absents avec procuration:

Marina HARDOUIN à Isabelle SOIRAT

Benoit CHARTÉ à Fabienne FOURICQUET

<u>Absents</u>: Mme Manon CASTEUBLE, Leslie GROISIL, Secrétaire de séance : Jean-Marc FOURICQUET

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
07/05/2024	07/05/2024	13	9	4	2

# ZAENR ZONES D'ACCÉLÉRATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que l'article 15 de la loi N°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR) doit permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergies renouvelables tels que le photovoltaïque, la méthanisation, l'éolien, la géothermie....

Aucune zone n'ayant été déterminée sur la commune du fait de sa configuration, et sa proximité avec la Réserve Naturelle Grand Pierre et Vitain et son classement en zone NATURA 2000. Madame La Maire propose au Conseil Municipal de valider l'impossibilité d'une création ZAEnR sur la commune de Marolles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la proposition de Mme La Maire.

A Marolles, le 13 mai 2024

Secrétaire de séance

Jean-Marc FOURICQUET

Accusé de réception en préfecture 041-214101289-20240524-2024-35-DE Date de réception préfecture : 24/05/202



## **DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** DE MAROLLES (Loir-et-Cher) Réf 36/2024

## Séance du 13 mai 2024

#### L'an deux mille vingt -quatre, le 13 mai à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SOIRAT, Maire.

Présents: Mme Isabelle SOIRAT,

Mme: Karine LORANT, Ghislaine ROGER, Fabienne FOURICQUET

M. Benoit GENAY, Nicolas CONTENT, Jean-Marc FOURICQUET, M. Fabien GILLES

Absents avec procuration:

Marina HARDOUIN à Isabelle SOIRAT

Benoit CHARTÉ à Fabienne FOURICQUET

Absents: Mme Manon CASTEUBLE, Leslie GROISIL, Secrétaire de séance : Jean-Marc FOURICQUET

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
07/05/2024	07/05/2024	13	9	4	2

## TARIFS GARDERIE ANNÉE SCOLAIRE 2024 - 2025

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que le SIVOS propose trois communes adhérentes aux les tarifs de garderie à compter de la rentrée du <u>lundi 2 septembre 2024</u> :

✓ De 1 à 6 présences mensuelles (matin ou soir)

3.00 € la présence

√ A partir de 7 présences mensuelles (matin ou soir) dès la 1<sup>ère</sup> présence

2.80 € la présence

✓ De 1 à 6 présences mensuelles (matin et soir) :

6.00€ 5.60€

✓ A partir de 7 présences mensuelles (matin et soir) dès la 1ère présence :

20.00 € par retard

✓ Forfait de retard :

√ ½ tarif à partir du 3eme enfant d'une fratrie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- √ ACCEPTE la proposition du SIVOS,
- ✓ MANDATE Madame La Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A Marolles, le 13 mai 2024

Jean-Marc FOURICQUET

Secrétaire de séance ior